



ACADÉMIE
DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GUIDE D'ACCUEIL

2026 -2027

SOMMAIRE

.....	Chiffres clés	4	5	Découvrez l'académie	
.....	L'académie au sein de sa région académique	8	9	L'académie de Lille, deux départements	
.....	Des équipes à votre service	13	10	Votre arrivée dans l'académie	
.....	Informations pratiques	27	26	Services numériques	

CHIFFRES CLÉS



727 581

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

374 951

élèves du 1^{er} degré

352 630

élèves du 2nd degré

dont :

207 796 collégiens

et **144 834** lycéens

(dont **51 069** lycéens professionnels)



80 917

agents de l'éducation nationale ⁽²⁾



3 697

écoles et établissements du 2nd degré ⁽²⁾ soit :

3 029

écoles

436

collèges

232

lycées et Erea*

dont 144 lycées qui accueillent
des lycéens professionnels



81,1 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

90,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2026. (2) Public et privé sous contrat, rentrée 2025.

(*) Erea : établissement régional d'enseignement adapté

DÉCOUVREZ L'ACADÉMIE

Patrimoine, culture et convivialité

L'académie de Lille correspond à l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Elle est constituée de deux départements :

- le Nord ;
- le Pas-de-Calais.

Le Nord est le département le plus peuplé de France, avec plus de 2,6 millions d'habitants. Fortement urbanisé, il est cependant une terre de contrastes entre villes et campagne, avec des densités de population différentes selon les territoires.

Le Pas-de-Calais est un département peuplé par 1,5 millions d'habitants, qui offre différentes opportunités d'évasion à ses habitants : littoral, histoire et culture.



140 km de littoral
2 200 km de canaux
45 musées classés Musées de France
17 beffrois
En 1127, première braderie de Lille
559 géants
13 restaurants étoilés
563 cités minières
78 terrils
1 470 monuments historiques



Nord

5 742,8 km²
2 608 346 habitants

Pas-de-Calais

6 671,4 km²
1 465 278 habitants



Terres de mémoire liée aux Grandes guerres et aux industries qui ont marqué le 20^e siècle, le Nord et le Pas-de-Calais partagent une histoire industrielle commune dont le patrimoine est préservé.

Chevalets, terrils et corons marquent le paysage du bassin minier, inscrit depuis 2012 au patrimoine mondial de l'Unesco.

Témoins de la plus ancienne des industries du Nord et du Pas-de-Calais, les usines textiles et filatures sont réhabilitées en musées, médiathèques ou incubateurs d'entreprises comme Euratechnologies à Lille ou la Cité de la dentelle et de la mode à Calais.

Parmi les bâtiments du patrimoine architectural du Nord et du Pas-de-Calais, les beffrois sont les édifices les plus visibles et emblématiques. Pour ne citer que les plus impressionnants, les beffrois de Lille, d'Arras, de Béthune ou de Douai sont ouverts au public et donnent une vue imprenable sur leurs alentours.

Les fortifications Vauban de nombreuses citadelles du Nord et du Pas-de-Calais ont aussi résisté au passage du temps. Celles de Lille et de Montreuil-sur-mer, notamment, font partie des fortifications les plus remarquables du territoire.

Le Nord-Pas-de-Calais se démarque avec son nombre de musées, environ 132 musées dont 45 classés Musées de France, implantés dans des bâtiments majestueux tel que le musée La Piscine de Roubaix, dans des vestiges de guerre comme La Coupole à Wizernes, ou de renommée mondiale tel que Le Louvre-Lens.

Les différents sites naturels montrent la biodiversité du territoire et offrent de belles opportunités de promenades : balades en bateau dans les marais de l'Audomarois ou découverte des panoramas des Caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Des sites qui offrent aussi des opportunités sportives telles que le parapente sur le Mont de La Comté, l'accrobranche dans la forêt domaniale d'Ohlain ou le char à voile sur les grandes plages du littoral.

Les plages touristiques et stations balnéaires héritées des années 1920 restent des destinations privilégiées durant l'été : Le Touquet et son centre-ville aux inspirations d'outre-Manche, Berck et les phoques de la baie d'Authie ou Bray-Dunes et le site naturel protégé des grandes dunes de sable.

La gastronomie du Nord-Pas-de-Calais est riche d'un héritage historique et culturel : le potjevleesch a marqué les grands banquets médiévaux des comtés de Flandre et les influences flamandes et galloises se retrouvent dans de nombreux plats tels que la carbonnade flamande ou le welsh.

Le littoral et l'agriculture ont également une grande influence sur la gastronomie, le mélange parfait étant représenté par les moules frites, servies lors de la très populaire Braderie de Lille, la plus grande braderie d'Europe.

La convivialité, emblématique des habitants, se retrouve dans les nombreuses fêtes et rassemblements que compte le territoire. Parmi les plus connus, le carnaval de Dunkerque et les fêtes de Gayant à Douai dans lesquels défilent les Géants.



L'ACADÉMIE AU SEIN DE SA RÉGION ACADÉMIQUE

La région académique des Hauts-de-France : une région académique, deux académies (Amiens et Lille).

La rectrice de région académique

Dans les régions académiques qui comprennent plusieurs académies, le recteur de région académique est nommé parmi les recteurs d'académie. Il garantit l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétences partagés avec la collectivité régionale ou le préfet de région.



*Sophie Béjean,
rectrice de la région
académique Hauts-de-France*

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La rectrice déléguée assiste la rectrice de région académique dans ses compétences de droit commun en matière d'enseignement supérieur et de recherche sur l'ensemble du territoire régional.



*Clarisse Berthezène,
rectrice déléguée pour
l'enseignement supérieur, la
recherche et l'innovation*



La secrétaire générale de région académique

La secrétaire générale de région académique est chargée de l'administration de la région académique. Elle pilote l'ensemble des services régionaux.

*Valérie Pinset,
secrétaire générale de région académique.*

L'ACADÉMIE DE LILLE, DEUX DÉPARTEMENTS

L'académie de Lille : un rectorat, deux directions des services départementaux de l'Éducation nationale

Ces services déconcentrés se composent dans l'académie de Lille d'un rectorat (situé à Lille) et, au niveau départemental, de deux directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) implantées à Lille dans le Nord et à Arras dans le Pas-de-Calais.

La rectrice d'académie

Nommée par décret du président de la République en conseil des ministres. Elle est responsable de la totalité du service public d'éducation dans l'académie, de la maternelle à l'université et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

*Sophie Béjean,
rectrice de l'académie
de Lille*



L'inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

Il est l'un des adjoints de la rectrice et son représentant au niveau départemental. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre. Il dirige les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel il est nommé.



*Olivier Cottet
DASEN du Nord*



*Stéphanie Vautier
DASEN du Pas-de-Calais*



Le secrétaire général d'académie

Le secrétaire général est l'adjoint de la rectrice chargé de l'administration de l'académie. À ce titre, il prépare et met en œuvre les décisions de la rectrice, en lien avec les conseillers techniques, les chargés de mission et les IA-DASEN. Il est responsable de l'ensemble des services administratifs du rectorat.



*Paul-Eric Pierre,
secrétaire général de
l'académie de Lille*

VOTRE ARRIVÉE DANS L'ACADÉMIE

Vos premières démarches

Le NUMEN ou numéro d'identification Éducation nationale

Numéro unique attribué à chaque personnel pour la gestion administrative de son dossier. Il est confidentiel, personnel et se compose de 13 caractères (chiffres + lettres).

Le NUMEN vous est indispensable pour :

- activer votre messagerie professionnelle académique ;
- vous inscrire aux concours, formations... ;
- activer les droits d'accès à certains outils en ligne (logiciels de gestion...).

Ce NUMEN vous est transmis par :

- votre chef d'établissement si vous exercez dans un établissement public du 2nd degré ;
- le service qui gère votre dossier administratif.

Vous pouvez aussi en faire la demande auprès de ces mêmes personnes / services, soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est jamais transmis par téléphone).

Une adresse de messagerie professionnelle

En tant que personnel de l'académie, vous disposez d'une messagerie électronique dont l'adresse se compose ainsi : prenom.nom@ac-lille.fr

Cette messagerie est indispensable pour le suivi de votre carrière et de votre situation professionnelle. Pour s'y connecter, vous pouvez-vous rendre sur Eduline.

Votre rémunération

Le salaire brut est obtenu en multipliant la valeur du point par l'indice net majoré (INM).

Vous avez droit, après service fait, à une rémunération comprenant :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement.

valeur brute du point indiciaire
au 1^{er} juillet 2023: 4,92€

À ce socle de base peuvent s'ajouter deux sous-ensembles complémentaires :

- la nouvelle bonification indiciaire qui rétribue l'exercice d'une responsabilité ou la mise en œuvre d'une technicité particulière ;
- les régimes indemnitaires.

Supplément familial de traitement

Que vous soyez fonctionnaire ou contractuel, vous avez droit au supplément familial de traitement (SFT) dès lors que vous avez au moins 1 enfant à charge. Le montant du SFT dépend du nombre d'enfants à votre charge et de votre indice majoré.

Calculez votre SFT



ENSAP ou espace numérique sécurisé de l'agent public

Les agents payés par le ministère de l'éducation nationale disposent d'un espace de stockage numérique unique et personnel : l'ENSAP.

Cet espace vous permet d'accéder, après authentification individuelle, à deux espaces privés et sécurisés :

- l'un, dédié à la rémunération, vous permet notamment de consulter, imprimer ou faire suivre vos bulletins de salaire
- l'autre, consacré à la retraite des fonctionnaires, vous permet d'accéder à votre compte individuel de retraite (CIR)

Attention : la création de votre compte ENSAP est à votre charge. Pour créer votre compte, munissez-vous d'un RIB et votre numéro de sécurité sociale et rendez-vous sur <https://ensap.gouv.fr/>.



Droits et obligations des fonctionnaires et agents de l'État

Des droits et garanties fondamentaux

En tant que fonctionnaire, vous bénéficiez de droits fondamentaux.

- La liberté de conscience, d'opinion, d'expression
- Le droit syndical et le droit de grève.
- Le droit à rémunération «après service fait».
- Le droit à une évaluation professionnelle.
- Le droit à l'accès au dossier individuel.
- Le droit à la formation continue.
- Le droit à l'affectation dans un nouvel emploi en cas de suppression d'emploi.
- Le droit au congé.
- Le droit à une protection juridique

Des devoirs

En tant qu'agent de l'État, vous devez respecter un ensemble d'obligations correspondant à la déontologie du service public.

- L'obligation d'assiduité et de ponctualité
- L'obligation de moralité ou de dignité
- La loyauté et l'obéissance hiérarchique
- L'exercice exclusif de votre fonction
- Les obligations de secret professionnel et de discrétion
- Le devoir de neutralité (ou de laïcité)
- L'obligation d'information du public et de motivation des actes administratifs
- En tant que nouveau personnel de l'Éducation nationale, vous avez le statut d'agent de la fonction publique (Loi du 20 avril 2016).

Plus d'infos sur
fonction-publique.gouv.fr





votre arrivée dans l'académie



Vos contrats collectifs de santé obligatoire et de prévoyance à adhésion facultative

Mode d'emploi

Bienvenue chez MGEN !

Bénéficiez du contrat collectif de santé obligatoire et du contrat collectif de prévoyance facultatif MGEN mis en place par votre employeur. Ces contrats sont issus de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la fonction publique d'État.

Les garanties prévues dans votre futur contrat santé ont été négociées dans le cadre de l'accord interministériel du 26 janvier 2022, de l'accord ministériel du 8 avril 2024, et de l'accord interministériel du 20 octobre 2023 pour la prévoyance.

Nous vous accompagnons à chaque étape de votre affiliation.

→ Pour protéger votre santé

Contrat collectif de santé obligatoire

Sa mission : rembourser vos frais de santé.

Consultations chez un généraliste ou un spécialiste, examens, médicaments, hospitalisations, perte d'autonomie, etc.

→ Pour protéger vos revenus

Contrat collectif de prévoyance facultatif

Sa mission : maintenir votre niveau de vie et celui de vos proches si vous ne pouvez pas travailler.

Incapacité (une longue maladie par exemple), invalidité, etc.

MGEN vous accompagne



Contrat collectif de santé obligatoire

Les étapes pour mettre en place votre nouveau contrat collectif de santé obligatoire



Effectuer votre parcours d'affiliation au contrat collectif de santé obligatoire MGEN souscrit par votre employeur est une étape indispensable pour profiter pleinement de votre couverture santé collective.

→ Ce que vous devez faire

Vous allez recevoir un courriel avec un lien pour débuter votre parcours d'affiliation au contrat collectif de santé obligatoire

Créez votre compte et complétez votre parcours d'affiliation dans les 10 jours qui suivent

- Vous pouvez ajouter vos bénéficiaires si vous le souhaitez et choisir vos options.
- Vous renseignez vos informations personnelles et vos coordonnées bancaires pour bien percevoir vos remboursements santé.

Bon à savoir

- Vous pouvez faire une demande de dispense.
- **Important : si vous ne finalisez pas votre parcours à temps, vous serez affilié automatiquement. Vos bénéficiaires ne pourront pas être couverts et, sans RIB renseigné, vous ne pourrez pas percevoir les remboursements de vos dépenses de santé.**
- N'oubliez pas de résilier votre ancienne complémentaire santé.

Ça y est, votre affiliation est terminée !

À tout moment, vous pouvez vous connecter à votre Espace personnel sécurisé mgen.fr. Vous pourrez y modifier vos informations, votre contrat, faire vos demandes de remboursement et télécharger votre carte de tiers payant.

Votre carte de tiers payant vous sera remise à l'approche de la date d'effet de votre affiliation. Cette carte est indispensable pour bénéficier de l'avance de frais chez les professionnels de santé pratiquant le tiers payant. N'oubliez pas de la présenter à chaque professionnel de santé.

À qui vous adresser en cas de besoin ?



Par téléphone au **09 72 72 16 17**.
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h.
Service et appel gratuits.



Par courrier
MGEN FPE ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
TSA 71522
53106 MAYENNE CEDEX

DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

Suivez-nous !



Déroulement de carrière

Le stage, la titularisation

Le stage est une période probatoire, destinée à vérifier l'aptitude du fonctionnaire à exercer ses fonctions. Cette période est également dédiée à la formation. À la fin du stage, l'agent a vocation à être titularisé. La durée du stage, les conditions de son renouvellement et la situation du stagiaire durant cette période obéissent à des règles spécifiques.

L'évaluation professionnelle

L'évaluation professionnelle des agents publics est réalisée sous la forme d'un entretien professionnel annuel.

Chaque évaluation donne lieu à un compte-rendu auquel l'agent peut apporter des observations et dont il peut demander la révision. L'entretien professionnel est pris en compte pour l'avancement des fonctionnaires.

Vous êtes enseignant, conseiller principal d'éducation, psychologue de l'Éducation nationale ?

Au cours de votre vie professionnelle, vous bénéficierez de trois rendez-vous de carrière : une inspection + temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

L'avancement

Chaque fonctionnaire appartient à un corps classé dans une catégorie hiérarchique (A, B et C). Chaque corps ou cadre d'emploi comprend un ou plusieurs grades composé de plusieurs échelons.

Une catégorie (A, B, C) > un grade > un échelon !

Au cours de sa carrière, le fonctionnaire bénéficie :

- d'avancement d'échelon, il se traduit par une augmentation de la rémunération. Il a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur.
- éventuellement d'avancement de grade. L'accès au grade supérieur implique non seulement une augmentation du traitement, mais peut également s'accompagner d'une augmentation des responsabilités ;
- sélection sur examen professionnel.

La mobilité et la promotion

La promotion interne permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur et à une échelle de rémunération plus élevée :

- par la réussite à un concours,
- par inscription à une liste d'aptitude.

La voie la plus fréquente de promotion est le concours interne.

Il existe différents concours accessibles par filières professionnelles :

- Concours administratifs : ADJAENES, SAENES, AAE
- Concours ouverts aux enseignants.
- Concours de conseiller principal d'éducation, de psychologue de l'Éducation nationale.
- Concours d'ITRF (Ingénieurs Techniciens Recherche et Formation) : adjoint technique, technicien, assistant ingénieur, ingénieur d'études, ingénieur de recherche...
- Concours d'encadrement : personnel de direction, inspecteur.
- Concours médicaux-sociaux.

Un personnel de l'Éducation nationale peut occuper plusieurs postes durant sa vie professionnelle. Cette mobilité permet au titulaire de la fonction publique :

- de changer d'affectation sans changer de corps, et sans changer de grade, ni d'ancienneté (mutation),
- d'être détaché dans un autre emploi, de cesser temporairement d'exercer son activité dans la fonction publique (disponibilité),
- de travailler hors de son administration d'origine tout en restant dans son corps d'origine (mise à disposition),
- de changer de corps, sans détachement préalable (intégration directe).

ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie**

recrutement.education.gouv.fr centralise toutes les offres d'emploi du ministère, auxquelles vous pouvez postuler sans concours et intégrez ainsi notre communauté de talents.

Vous êtes déjà agent public et souhaitez évoluer dans votre carrière ? Profitez des opportunités de la mobilité sur offre d'emploi ouvertes aux contractuels comme aux titulaires..

Colibris / Mon portail RH : mes démarches RH en 1 clic

L'espace numérique Colibris facilite les relations entre les agents et leurs gestionnaires par la dématérialisation de formulaires RH.

Enseignants, personnels de direction, personnels administratifs, techniques, médico-sociaux... : la plateforme Colibris vous permet d'effectuer l'ensemble de vos démarches en ligne (compatible avec les PC, tablette ou smartphone).

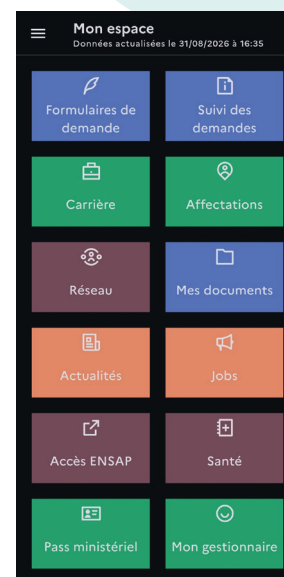
Par exemple, vous pourrez effectuer des démarches pour le forfait mobilités durables, le supplément familial de traitement ou la mobilité.

Ce dispositif est complété par une application mobile : « Mon portail RH ». Cette application, créée avec les dernières technologies, remplace e-colibris et s'enrichira progressivement jusqu'à proposer toute l'offre de services RH dédiée aux agents. Cette première version propose :

- une page d'accueil profilée offrant un accès rapide à vos informations utiles (documents, lien Ensap) ;
- des informations personnelles, familiales et administratives plus complètes ;
- un affichage simplifié de vos actes administratifs dématérialisés, centralisés dans l'espace « Mes documents ».

Comment y accéder ?

- Sur ordinateur : via le portail Arena, application « Mon portail RH »
- Sur mobile : à télécharger sur App Store ou Google Play»



L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels est une priorité dans notre académie.

Il existe différentes aides : certaines relèvent des prestations interministérielles (PIM) et d'autres sont des actions sociales d'initiative académique (ASIA).



PIM

- Aide aux enfants en situation de handicap
- Subvention repas
- Colonies et centres de loisirs sans hébergement...

- Aide au logement
- Aide aux études supérieures
- Aide à l'amélioration de l'habitat...

ASIA



Ces aides ne sont que des exemples, il existe aussi des actions ministérielles spécifiques, des aides gérées par la MGEN ou par les collectivités.

LIVRET DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS



INSTALLATION
LOGEMENT



LOISIRS
VACANCES



HANDICAP
MALADIE



AIDES
FINANCIÈRES



FAMILLE



ENFANCE
ÉTUDES



RESTAURATION



RETRAITE



SERVICE
SOCIAL

Préau
Améliorons votre quotidien
ensemble

Soutenu par
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Culture
Loisirs et tourisme
Sport
Vie quotidienne

Inscription
GRATUITE

Des prestations
variées à tarif préférentiel.
Accès gratuit et illimité à la
médiathèque **Préau** :
cinémathèque, presse, musique,
formations personnelles...



preau.education.fr | contact@preau.education.fr | 01 57 97 87 87

Préau

Préau est une association nationale proposant, à travers un portail unique, des tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives, touristiques, parmi lesquelles des offres exclusives et des tarifs avantageux pour :

- les plateformes de musique en ligne, de livres numériques, de vidéos à la demande ;
- l'équipement sportif, l'accès aux remontées mécaniques, les salles de sport ;
- les coffrets loisirs ;
- les offres partenaires auprès de résidences de vacances ;
- un accès facilité pour le cinéma et les spectacles.

L'adhésion à PRÉAU est gratuite pour tous les personnels actifs et retraités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse !

La formation

L'École académique de la formation continue

L'académie de Lille accompagne le développement professionnel de l'ensemble des personnels tout au long de leur carrière.

L'EAFC propose une offre de formation continue répondant aux besoins individuels et collectifs des personnels. Elle vise à développer les compétences professionnelles, accompagner les évolutions de carrière, favoriser les mobilités et soutenir les transformations des métiers de l'Éducation nationale.

L'offre de formation est accessible depuis la page de l'EAFC sur le site académique. Les personnels y retrouvent un portail interactif permettant de :

- consulter l'ensemble de l'offre de formation ;
- rechercher des formations grâce à des moteurs de recherche multicritères (métier, thématique, public, modalité, territoire, etc.) ;
- accéder aux descriptifs détaillés des formations ;
- s'inscrire directement aux formations proposées en candidature individuelle (public volontaire).

L'offre de formation est actualisée et enrichie tout au long de l'année afin de répondre aux besoins des personnels et aux priorités de l'Académie.

Ce portail donne également accès à l'ensemble des grands événements organisés par l'EAFC et ses partenaires : conférences, webinaires, rencontres professionnelles, journées d'étude et autres temps forts destinés à accompagner le développement professionnel des personnels.

Suivez l'actualité de l'EAFC
<http://www1.ac-lille.fr/eafc>



Préparer un concours

Vous souhaitez faire évoluer votre parcours professionnel en préparant un concours interne ou un examen professionnel ? Retrouvez toutes les informations sur les dispositifs de préparation proposés par l'EAFC : calendrier, modalités d'inscription, parcours de préparation et ressources d'accompagnement.



Le pôle accompagnement personnalisé

Vous souhaitez être conseillé dans la construction de votre parcours de formation ou réfléchir à votre évolution professionnelle ? Le pôle Accompagnement personnalisé de l'EAFC vous informe, vous conseille et vous accompagne dans vos projets de développement professionnel, de mobilité ou d'évolution de carrière.



Compte Personnel de Formation (CPF)

Vous souhaitez mobiliser votre Compte Personnel de Formation pour concrétiser un projet de formation ou accompagner une évolution professionnelle ? Retrouvez sur la page de l'EAFC les informations relatives au dispositif : réglementation, conditions de mise en œuvre dans l'académie de Lille, calendrier des campagnes et modalités de dépôt des demandes.

Deux campagnes de mobilisation du CPF sont organisées chaque année.



ACADÉMIE DE LILLE
Lille
Hauts-de-France

ac-lille.fr

Région académique
Hauts-de-France

Académie Accueil / Études / Examens Engagements Concours / Métiers / Ressources Humaines Politique éducative Accès rapide

Assailly > Concours / Métiers / Ressources Humaines > Formation > L'École académique de formation continue

L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE FORMATION CONTINUE

La création de l'école académique de formation continue (EAFC) répond à l'engagement #17 du Service de l'éducation à l'adulte : l'accès à une formation continue (apprentissage, diplôme) pour tous les personnels.

INFORMATIONS

Le PAF, dans ses anciennes modalités, a disparu, au profit d'une nouvelle offre de formation dont les modalités sont complètement différentes.

L'École académique de formation continue propose, durant toute l'année scolaire, à tous les personnels de l'académie une offre de formation répondant au mieux aux besoins de formation. Tous ces objectifs nous conduisent, à partir du mois de septembre, des propositions de formation aux différentes thématiques. Ces propositions seront renouvelées tout au long de l'année, en fonction des priorités nationales et académiques, de vos besoins et de l'actualité éducative.

Des informations seront envoyées début septembre, complétées par un webinaire de présentation de cette nouvelle offre et des modalités de candidature qui se feront au

Des équipes à votre service

RH de proximité

Nos conseillers en ressources humaines de proximité sont des professionnels des ressources humaines, formés à l'écoute et au conseil en carrière professionnelle.

- Un accueil individuel et confidentiel
- Une écoute bienveillante
- Une information actualisée
- Un conseil personnalisé

Faire un point d'étape sur votre parcours professionnel, identifier vos compétences et valoriser votre expérience, obtenir des informations sur les métiers et les possibilités d'évolution professionnelle, obtenir des informations dans le cadre d'un projet de mobilité académique ou départemental...

Prendre rendez-vous

Vous souhaitez rencontrer un conseiller ou une conseillère ? Formulez votre demande en remplissant notre questionnaire confidentiel PROXI-RH accessible via EDULINE rubrique Gestion des personnels / Services RH /

Permanence de Calais

CIO de Calais - 435 rue du Pasteur Martin Luther King 62100 Calais.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Permanence de Lille

Hôtel académique - 144 rue de Bavay à Lille.
Ouverture du lundi au vendredi sur rendez-vous uniquement.



Permanence de Boulogne

CIO de Boulogne sur Mer - 84 boulevard Chanzy - Bât C- R+2 62200 Boulogne-sur-Mer.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Permanence d'Arras

Université d'Artois à Arras - 9, rue du Temple 62000 Arras, salle B1.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Permanence de Béthune

CIO de Béthune - 143-157 rue Louis Blanc 62400 Béthune.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Permanence de Lens

CIO de Lens - 24 rue du 11 novembre 62300 Lens.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Permanence de Valenciennes

Lycée du Hainaut - 1 avenue Villars - BP 475 - 59322 Valenciennes Cedex.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Permanence de Douai

CIO de Douai - 118 rue d'Arras 59500 Douai.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Permanence de Cambrai

CIO de Cambrai - 2 rue du Comte d'Artois - 59400 Cambrai.
Ouverture un mercredi sur deux sur rendez-vous uniquement.

Santé, sécurité au travail

La médecine de prévention

Pour toute demande d'aménagement de poste, de poste adapté, de mutations, situation de souffrance au travail, demande de conseils : un médecin de prévention peut intervenir et vous aider.

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous pour une consultation avec la médecine de prévention, vous pouvez remplir la fiche de demande de consultation médicale et la renvoyer par courriel à ce. medprev@ac-lille.fr ou par courrier au Service de médecine de prévention.

Le traitement de ce formulaire est assuré par l'équipe médicale et c'est confidentiel.



Déclarer son handicap

La déclaration de travailleur handicapé est une démarche volontaire de l'agent. Elle lui permet de bénéficier de droits spécifiques :

- Un accès à l'emploi facilité,
- Un environnement de travail aménagé,
- Une carrière professionnelle adaptée,
- Des aides.

Les personnes souhaitant se faire reconnaître comme travailleur handicapé, qu'elles soient déjà fonctionnaires ou non, sont invitées à contacter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du département de leur résidence. Celle-ci leur fournira toutes les informations utiles et les formulaires nécessaires (ces derniers sont aussi disponibles dans les mairies).

Les personnes dont le handicap a été reconnu par la MDPH peuvent se déclarer à tout moment auprès du correspondant handicap de l'académie. Cet interlocuteur soumis au secret professionnel leur assure une totale confidentialité des échanges.

Si vous êtes concerné, faites valoir vos droits auprès de votre bureau de gestion et si vous avez besoin d'un accompagnement, contactez le correspondant handicap académique (correspondant-handicap@ac-lille.fr).

Le saviez-vous ?

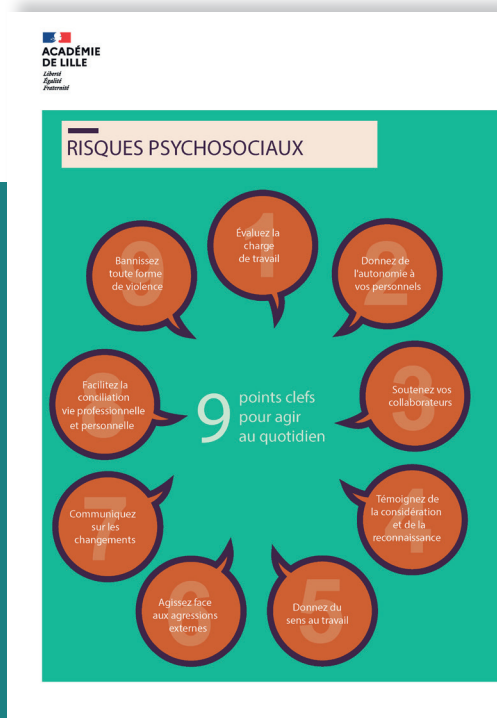
80 % des handicaps ne sont pas immédiatement visibles et 50 % des actifs seront touchés par une situation de handicap au cours de leur vie.

Santé, sécurité au travail

Le plan de prévention des risques psychosociaux

S'il n'est pas aisé d'appréhender ces risques dont les facteurs sont multiples et les manifestations différentes selon le vécu de chacun, cela ne doit pas nous empêcher d'agir. Le plan de prévention des RPS est un plan d'action opérationnel, pluriannuel et évolutif, qui a vocation à s'enrichir grâce à notre action commune.

Il contient aujourd'hui 25 fiches présentant la mise en œuvre déjà effective ou à venir d'actions ayant comme dénominateur commun l'attention accrue à la qualité de vie au travail de tous les personnels de notre académie. Ainsi, assurer un environnement professionnel propice à tous les agents de l'académie de Lille répond à un double objectif de mieux être de l'ensemble des personnels et, par conséquent, favorise la réussite de tous nos élèves.



Plan de prévention et lutte contre les discriminations et les violences sexuelles ou sexistes

Un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence (dont les violences sexistes et sexuelles), de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes est accessible à l'ensemble des personnels.

Il inclut la mise en place d'une ligne d'écoute et d'orientation à titre expérimental en complément d'autres voies de signalement qui sont les acteurs des réseaux de soutien et de prévention (médecin du travail, assistant de service social, inspecteur santé sécurité au travail, conseiller de prévention, les référentes « violences sexistes et sexuelles, harcèlement moral ou sexuel » des F3SCT, les représentants d'une organisation syndicale etc.).

La saisine s'effectue pour les agents :

- par le site de l'académie de Lille à l'aide d'un formulaire à compléter
- par un appel téléphonique, les lundi et mercredi de 14h00 à 17h30 au 03.20.15.66.00



Prévention, Aide, Suivi : Le partenariat avec la MGEN s'intensifie

A travers le RESEAU PAS (Prévention, Aide, Suivi), la MGEN met à votre disposition des lieux d'accueil, d'écoute et de parole. Les Espaces d'Accueil et d'Ecoute (EAE) vous permettent si vous le souhaitez d'échanger avec un(e) psychologue en face à face ou par téléphone au plus proche géographiquement et /ou temporellement et le cas échéant convenir d'un rendez-vous de consultation téléphonique.

Appelez le 0 805 500 005, gratuitement.

TÉMOIN OU VICTIME DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL, DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL ENTRE ADULTES ?

PARLEZ-EN !

Une équipe est à votre écoute

Par tél. : 03 20 15 66 00
Le lundi et mercredi de 14h à 17h30
(hors périodes de vacances scolaires)

Par le biais du formulaire de contact sur le site : <http://www1.ac-lille.fr/signalement-vos>

Confidentialité
Neutralité

Les services régionaux

DRAFPIC

Délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue

Définition et mise en œuvre de la politique de région académique dans le champ des formations professionnelles (animation et pilotage du réseau des Greta et des CFA académiques, mise en cohérence des voies de formation, coordination des actions en lien avec le monde académique).

DRAIO

Délégation de région académique à l'information et à l'orientation

Définition, impulsion et coordination de la politique régionale en matière d'orientation, d'affectation et de lutte contre le décrochage scolaire (relation avec les partenaires, continuum lycée / enseignement supérieur, gestion des procédures d'orientation et d'affectation par les DRAIO académiques).

DRARI

Délégation de région académique à la recherche et à l'innovation

Conseil auprès de la rectrice de région académique et du recteur délégué à l'ESR dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle - en relation avec le préfet de région pour les questions liées à l'innovation et à la recherche.

DRANE

Délégation de région académique au numérique éducatif

Pilotage de la stratégie de région académique concernant le développement et la formation aux usages du numérique – animation et évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route numérique – en relation avec les responsables académiques et partenaires territoriaux.

DRAJES

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Animation et coordination des politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sport et d'engagement

DRAREIC

Délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

Ouverture européenne et internationale – accompagnement, suivi et coordination du développement transfrontalier, européen et international des écoles, des établissements scolaires et des administrations - publics : élèves, étudiants, apprentis et personnels.

DRAEAC

Délégation de région académique à l'éducation artistique et culturelle

Élaboration, impulsion, information, formation, accompagnement, organisation et évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle - poursuite de l'objectif 100% éducation artistique et culturelle pour les élèves.

DRASI

Direction régionale académique des systèmes d'information

Définition et mise en œuvre des orientations stratégiques dans les domaines des systèmes d'information et de la transformation numérique (amélioration de la qualité du service rendu aux utilisateurs).

SRASUP

Service de région académique à l'enseignement supérieur

Pilotage et coordination des dispositifs d'enseignement supérieur (mise en œuvre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des établissements d'enseignement supérieur, vie étudiante, suivi des établissements d'enseignements supérieur privés, coordination de l'ESR.

SRAPI

Service de région académique de la politique immobilière

Politique immobilière de l'État pour les services de l'Éducation nationale et les établissements d'enseignement supérieur – suivi et analyse de l'immobilier des établissements – expertise quant aux projets universitaires et mise en place de leur volet financier.

SRAES

Service de région académique des études et des statistiques

Collecte et contrôle de la qualité de l'information statistique – valorisation et diffusion des données d'étude – conduite des démarches d'évaluation – organisation en 2 pôles bi-sites : un pôle « collecte de données et ingénieries d'enquêtes » et un pôle « études et valorisation de l'information statistique ».

SRAA

Service de région académique des achats

Traitement des demandes d'achats exprimées par les services prescripteurs de la région académique - gestion des marchés publics et des contrats souscrits au bénéfice des services.

Les services académiques

BDSI

Bureau du dialogue social

Suivi des interactions entre les représentants des personnels et l'administration. Organisation des audiences, groupes de travail et instances réglementaires.

DAB

Division des affaires budgétaires

Comptabilité et contrôle de gestion. Remboursement des frais de déplacement et des frais de changement de résidence.

DEC

Département des examens et concours

Organisation des examens de l'enseignement scolaire et post-bac de l'académie et des concours de la fonction publique académiques et nationaux.

DEP

Département de l'enseignement privé

Suivi, organisation et gestion des établissements privés sous contrat et suivi des établissements d'enseignement privés hors contrat.

DL

Division de la logistique

Gestion matérielle et immobilière des sites du périmètre académique. Assure le bon fonctionnement des services (sécurité, prévention, entretien et maintenance des bâtiments, infographie, accueil, courrier, archives, restauration)

DEPA

Département de l'encadrement et des personnels administratifs

Gestion administrative et financière des personnels d'encadrement, administratifs et autres personnels non enseignants. Gestion de l'apprentissage. Service civique universel.

Les services académiques

DPE

Département des personnels enseignant

Gestion administrative et financière des enseignants du 2nd degré. Notation, avancements, mutations et actes concernant la carrière des enseignants. Organisation des élections professionnelles des instances paritaires des personnels relevant de sa compétence.

DPP

Division des prestations aux personnels

Accompagnement des personnels (médecine de prévention, correspondant handicap...).

DRH

Direction des ressources humaines

Pilotage des politiques RH de l'académie, organiser et animer la fonction RH, accompagner les agents et les équipes, encadrer la gestion des personnels, développer le dialogue social, optimiser la gestion administrative dans une perspective d'optimisation et d'amélioration continue des process).

DOS

Division de l'organisation scolaire

Gestion des structures pédagogiques et des moyens d'enseignement et administratifs pour la mise en œuvre de la politique de l'académie. Suivi et gestion des contrats en établissement. Suivi des dossiers relatifs à la vie éducative et scolaire des EPLE.

SAGERE

Service académique de gestion et de recrutement des AESH et AED

Gestion des ressources humaines des AESH et AED : assurer le recrutement, la gestion administrative, le suivi de carrière et la rémunération.

SAMFD

Service académique mutualisé des frais de déplacement

Traitement des frais de déplacements professionnels engagés par les agents de l'académie (hors formation et jurys de concours)

SCAPPE

Service commun d'appui aux politiques pédagogiques et éducatives

Appui et coordination des politiques pédagogiques et éducatives : actions culturelles, partenariats associatifs, mobilités et voyages scolaires, dispositifs éducatifs

Les corps d'inspection et conseillers techniques

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés d'une circonscription du 1^{er} degré, pour les écoles primaires.

99 IEN dans l'académie

→ Nord : 62 IEN

→ Pas-de-Calais : 37 IEN

Les IA-IPR pour les collèges et les lycées d'enseignement général ou technologique.

81 Inspecteurs d'académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux dans l'académie

Les IEN-ET-EG pour les lycées professionnels et les IEN-IO

40 Inspecteurs de l'Éducation nationale enseignement technique, enseignement général et chargés de l'information et de l'orientation

11 Sciences et Techniques Industrielles
8 Économie et Gestion
4 Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées
4 Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques
4 Lettres-Histoire et Géographie
3 Lettres-Langues Vivantes
5 Information et Orientation
1 Formation Continue

Les conseillers techniques Établissement et Vie Scolaire coordonnent, accompagnent, forment, sur les thématiques de l'égalité filles-garçons, des valeurs de la République, de la radicalisation, du harcèlement, de la relation avec les familles,...

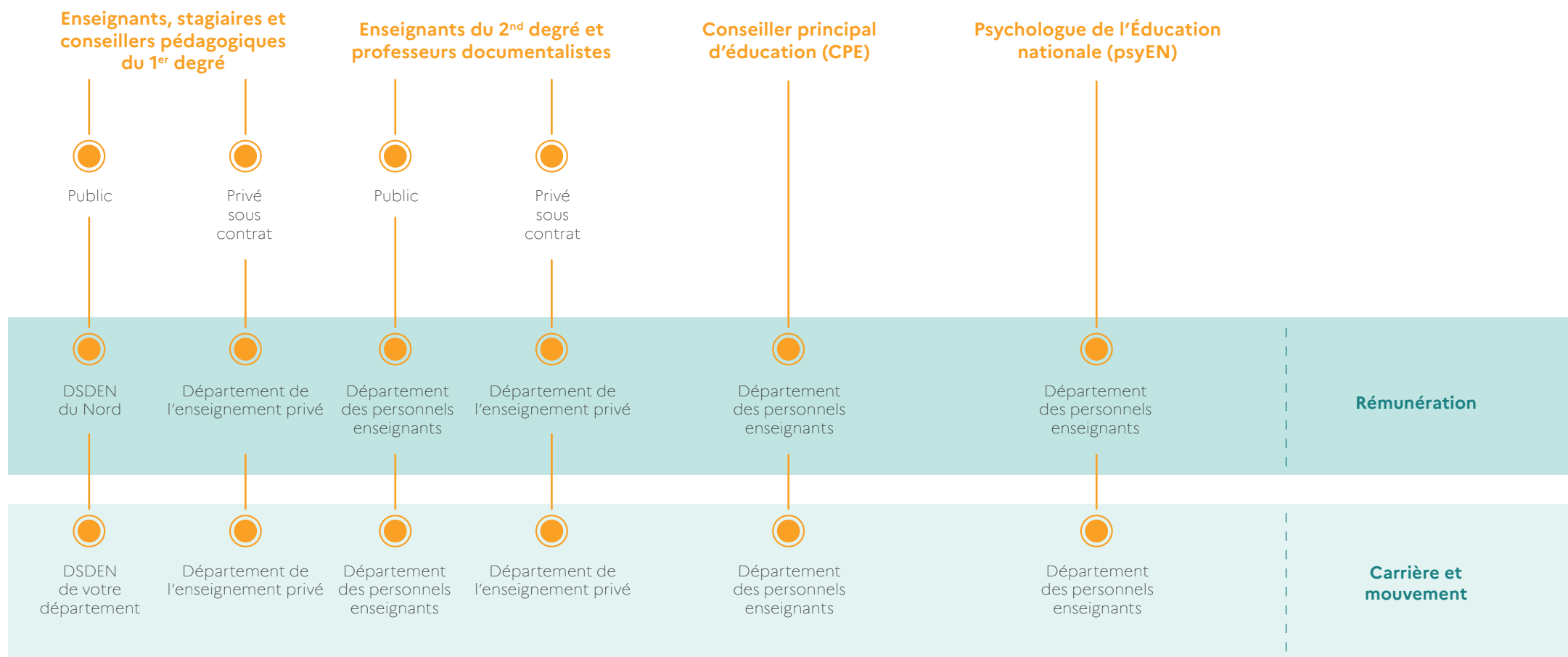
Doyen des IEN premier degré Lionel Lefebvre

Doyen des IA IPR Albin Cattiaux

Doyenne des IEN ET – EG - IO Carole Brest

Conseiller technique EVS Jean-Michel Labit

Enseignant, personnel d'éducation ou psychologue de l'Éducation nationale, qui gère votre dossier ?



Vous êtes personnels administratifs... qui gère votre dossier ?

AESH	Personnels de direction, inspecteurs	Personnels administratifs	Personnels techniques, et santé sociaux	Services civiques	Agents contractuels	AED préprofessionnalisation apprentis	
Centre mutualisateur	Bureau de l'encadrement BE (DEPA)	Bureau des personnels administratifsBPA (DEPA)	Bureau des personnels techniques, santé, sociaux BPT3S (DEPA)	Agence de service et du paiement	Bureau de gestion et d'accompagnement des contractuels BGAC (DEPA)		Rémunération
SAGERE et EPLÉ	Bureau de l'encadrement (DEPA)	BPASS (DEPA)	BPT3S (DEPA)	BPT3S (DEPA)	BGAC (DEPA)	BPT3S (DEPA)	Carrière et mouvement
dsden62.sagere @ac-lille.fr	ce.depa-be @ac-lille.fr	ce.depa-bpa@ac-lille.fr ce.depa-bpa-aae@ac-lille.fr	ce.depa-bpt3s @ac-lille.fr ce.depa-bpt3s- santesociaux@ac-lille.fr	ce.service-civique @ac-lille.fr	ce.depa-bgac- agents@ac-lille.fr	ce.prepro-aed @ac-lille.fr ce.apprentis @ac-lille.fr	Contact

SERVICES NUMÉRIQUES

Eduline

Eduline est l'intranet académique, vous y trouverez :

- un point d'accès unique et personnalisé
- des applications et des ressources nécessaires pour exercer vos missions
- une documentation à jour sur plusieurs thématiques

L'académie offre différents outils collaboratifs, accessibles via Eduline :

- **SOG**
Cette application est un client de messagerie web comportant un agenda et un annuaire de contacts. Vous avez la possibilité de consulter votre boîte académique personnelle ou fonctionnelle à partir de n'importe quel poste connecté à internet.
- **SOG Quota**
Cette application locale permet d'augmenter progressivement son quota de messagerie soi-même.
- **EGT (Eduline Groupe de Travail)**
Cette application vous permet de partager des documents au sein d'un espace de travail en GED. Cette application crée également un agenda de groupe et une adresse de diffusion unique dans le cadre d'un projet ponctuel avec des personnels de l'académie.
- **Espace de travail personnel**
L'application de GED (Nuxeo) vous donne accès à un espace de stockage personnel de 4 Go. Elle vous permet de diffuser des documents à toute personne, même extérieure à l'académie, au moyen d'un hyperlien spécifique.
- **ESCOLA (OnlyOffice)**
Cette application permet de concevoir vos documents bureautiques de manière collaborative avec les agents de l'académie et/ou des personnes extérieures dans votre navigateur internet.
Cet éditeur en ligne est compatible avec les formats Office et OpenDocument. Elle propose un module de traitement de texte (Word), classeur (Excel) et présentation (Powerpoint).
- **FileSender**
Cette application Web vous permet de partager des fichiers volumineux de façon sécurisé. Le dépôt de fichiers peut s'effectuer par simple glisser-déposer. Il est possible également d'inviter une personne à déposer des fichiers volumineux dans votre espace personnel. Un audit est consultable pour chaque fichier déposé. Le quota est fixé à 100 Go avec une durée de rétention de 4 semaines.

- **Framadate**

Framadate permet de planifier un rendez-vous ou prendre des décisions rapidement et simplement. Par exemple, les sondages « dates » vous permettent de déterminer collaborativement la date et l'heure d'une réunion qui conviennent à tous et à toutes.

Les outils présentés ici sont des outils sécurisés dont les données sont hébergées dans l'académie. Il faut privilégier l'utilisation de ces outils dans votre pratique professionnelle.

Plus d'informations sur Eduline dans les sections [Infos pratiques](#) > [Contribuer à \[EDUline\]](#) et [Infos pratiques](#) > [Documentation Informatique](#) > [Référentiels et Outils](#) > [Outils d'échanges](#)

Une formation (TICA03 - Les outils numériques pour communiquer, échanger et collaborer) vous est proposée dans le cadre du PAF. Elle est composée d'un module sur les outils collaboratifs et d'un second module sur l'utilisation de la messagerie et des agendas électroniques.

INFORMATIONS PRATIQUES

Protection des données et sécurité informatique

RGPD : la protection des données

La RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des Données) renforce les droits des usagers et oblige les établissements et les agents à protéger leurs données personnelles.

Sollicitez votre délégué académique à la protection des données via mail pour conseils et avis.

La sécurité informatique

La Sécurité des systèmes d'information (SSI) est l'ensemble des moyens techniques, organisationnels et juridiques visant à empêcher l'utilisation non autorisée, la modification ou le détournement du système d'information.

L'amélioration de la Sécurité des systèmes d'information ou plus simplement de la sécurité informatique est devenue l'affaire de tous.

Une vigilance accrue s'impose désormais à tout utilisateur d'outils informatiques et à ce titre, si vous souhaitez remonter un incident de sécurité sur le système d'information, quel qu'il soit, vous pouvez le faire simplement par email à l'adresse : ssi@ac-lille.fr

La Sécurité des systèmes d'information (SSI) vise principalement les quatre objectifs suivants :

- **Confidentialité**
Seules les personnes autorisées ont accès aux informations qui leur sont destinées (notions de droits ou permissions).
- **Authentification**
Seules les personnes autorisées ont accès aux ressources, elles doivent prouver leur identité par l'usage d'un code d'accès.
- **Intégrité**
Les données sont bien celles que l'on croit être ; elles ne doivent pas être altérées de façon fortuite ou malveillante.
- **Disponibilité**
Maintenir le bon fonctionnement du système d'information ; l'accès aux ressources du système d'information doit être possible durant les plages d'utilisation prévues.

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact

Rectorat de la région académique Hauts-de-France Rectorat de l'académie de Lille

144 rue de Bavay BP 709 59033 Lille cedex

Tél. : 03 20 15 60 00

Horaires d'accueil du public : 8h30-17h30

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord

144 rue de Bavay BP 709 59033 Lille cedex

Tél. : 03 20 62 30 00

Horaires d'accueil du public : 8h30-17h30

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Pas-de-Calais

20 Boulevard de la Liberté 62021 Arras

Tél. : 03 21 23 31 31

Horaires d'accueil du public : 8h30-17h30



<http://www1.ac-lille.fr>



AcLille



Académie de Lille



[academie.de.lille](https://www.instagram.com/academie.de.lille)



Guide d'accueil de l'académie de Lille 2026-2027

Rectorat de l'académie de Lille

144 rue de Bavay 59000 Lille

Tél. : 03 20 15 60 00

Août 2026

Photo de couverture © Stéphanie Lacombe/MENJ

